

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 67

Chargée de l'examen du postulat de Mme Marlène BÉRARD : « Pour un moratoire sur la suppression des places de parc ».

Présidence :	M. Nicolas HURNI (PLR)
Membres présents :	Mme Marlène BERARD (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. Jacques-Etienne RASTORFER (soc.) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (rempl. Mme Marie-Claude GUERRY (Les Verts)) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Membres excusés :	Sevgi KOYUNCU (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.) ; Mme Caroline DEVALLONNE DINBALI (soc.).
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, municipale en charge FINANCES ET MOBILITE (excusée)
Invité-e(-s) :	M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics.
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle du Conseil communal.

Date : 20.04.2026 - Début et fin de la séance : 08h03 – 08h32

Discussion générale

Une partie de la commission a soutenu la nécessité d'avoir une vision coordonnée des différentes pétitions déposées sur la question du stationnement dans les quartiers. Il a été relevé que, dans certains secteurs, des habitantes et habitants rencontreraient des difficultés à obtenir un macaron ou à trouver une place disponible à proximité de leur domicile. Plusieurs remarques ont porté sur les effets induits de cette situation: véhicules laissés durablement sur place, hésitation à utiliser sa voiture par crainte de ne pas retrouver de stationnement au retour, circulation supplémentaire liée à la recherche d'une place et développement de pratiques de parcage sauvage, notamment la nuit dans certains quartiers. Dans cette perspective, il a été demandé qu'une étude permette d'évaluer de manière objectivée les besoins et les éventuels déficits de stationnement selon les quartiers.

D'autres interventions ont contesté plusieurs constats avancés par le postulat. Il a été rappelé que la Ville a procédé ces dernières années à un recensement du stationnement afin d'identifier le nombre de places, leur localisation, leur typologie ainsi que les besoins de la population. Il a également été souligné que certaines suppressions de places sur le domaine public s'inscrivent dans des projets d'aménagement visant l'amélioration de l'espace public, la réduction des îlots de chaleur ou le report modal, et ne relèvent pas d'une volonté de pénaliser les

Conseil communal de Lausanne

automobilistes. Dans cette lecture, la question ne devrait pas être abordée uniquement sous l'angle du nombre brut de places, mais aussi sous celui de leur usage, de leur rotation et de leur adéquation aux différents besoins.

La commission a également entendu des appréciations divergentes sur la réalité de la pression de stationnement selon les quartiers. Certains membres ont évoqué des difficultés concrètes pour les habitants, les visiteurs de personnes âgées ou encore les commerces, en particulier dans certains secteurs. D'autres ont au contraire indiqué que, dans leur quartier, les habitants ne demandaient pas davantage de places et que des disponibilités existaient, notamment dans des parkings souterrains. Il a aussi été relevé que les besoins des visiteurs et ceux des résidents ne se recoupent pas nécessairement et méritent, le cas échéant, des réponses différenciées.

Plusieurs interventions ont enfin porté sur la place de l'automobile à Lausanne dans un contexte de centralité urbaine. Il a été soutenu que la Ville attire une importante activité économique, sportive, culturelle et professionnelle, ce qui suppose de maintenir une offre de stationnement adaptée, y compris pour des personnes venant de l'extérieur. À l'inverse, d'autres membres ont relevé que le taux de motorisation est en nette diminution depuis plusieurs années et que cette évolution doit être intégrée à l'analyse des besoins.

Réponses de l'administration

Le chef du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics a indiqué qu'entre 2015 et 2024, le nombre total de places de stationnement, publiques et privées confondues, a légèrement augmenté et demeure supérieur à 95'000 unités. Il a précisé qu'il n'existe pas d'objectif politique de suppression générale des places sur le domaine public, mais que les projets développés par le service s'inscrivent dans les cadres approuvés par le Conseil communal, en particulier le Plan directeur communal et le Plan climat, qui visent à améliorer la convivialité de l'espace public et à favoriser le report modal.

S'agissant du stationnement résidentiel, il a été rappelé que la Ville est divisée en 14 zones macarons. La zone la plus tendue est la zone L, où l'attribution des macarons se fait effectivement au moyen d'une liste d'attente. Quatre zones périphériques peuvent également connaître ponctuellement des listes d'attente, notamment lors de suppressions temporaires de places dues à des chantiers. Il a été expliqué que, dans ces cas, la limitation temporaire de la délivrance des macarons vise à éviter une surcharge artificielle durant la période où l'offre est momentanément réduite. Le service a précisé qu'à l'issue des chantiers, l'offre restituée est généralement équivalente ou supérieure. Pour la zone L, il a également été rappelé qu'environ 5'000 places privées à usage public sont disponibles en ouvrage, en complément du stationnement en voirie.

Sur le plan des tendances générales, le chef de service a indiqué que le taux de motorisation lausannois poursuit sa baisse: 431 ménages sur 1'000 disposaient d'un véhicule en 2005, contre 318 en 2024. Il a également précisé que la part des ménages sans voiture est passée de 34 % en 2005 à 46 % en 2021. Interrogé sur le nombre de ménages motorisés de plus de deux personnes, il a indiqué que cette donnée ne pouvait finalement pas être extraite des bases disponibles.

En réponse aux questions sur la méthode d'analyse de la pression de stationnement, le service a exposé plusieurs outils utilisés par la Municipalité: les listes d'attente dans les zones macarons, le suivi des plaintes et requêtes par quartier et par rue, ainsi que des sondages sur les besoins et pratiques de mobilité. À cet égard, il a rappelé qu'un sondage réalisé en 2022 par la SCCL, sur la base d'un échantillon représentatif de

Conseil communal de Lausanne

3'500 personnes et confié à l'institut MIS Trend, montrait que 63 % des personnes interrogées étaient favorables à une limitation de l'offre de stationnement sur le domaine public au profit d'autres usages d'utilité publique. Il a été précisé que les personnes venant à Lausanne pour y travailler ou y faire des achats étaient comprises dans le panel.

À la demande de la commission, le service a accepté d'annexer à la documentation le sondage précité, ainsi que les données relatives à l'évolution du nombre de places publiques. Il a été précisé hors séance que l'offre de places publiques est passée de 21'958 en 2015 à 18'787 en 2024.

Appréciation de la commission

Les échanges ont mis en évidence un désaccord de fond sur l'interprétation de la situation lausannoise. Une partie de la commission estime que plusieurs quartiers connaissent une pression réelle sur le stationnement, avec des conséquences concrètes pour les habitants, les visiteurs et certaines activités économiques, et qu'un examen plus ciblé par quartier se justifie. Une autre partie considère au contraire que le postulat repose en partie sur des constats inexacts ou incomplets, au regard de l'évolution du parc total de stationnement, de la baisse du taux de motorisation et des outils déjà mobilisés par la Ville pour suivre la situation.

La discussion a néanmoins permis de faire apparaître un point partagé: l'importance de disposer de données objectivées, territorialisées et régulièrement actualisées sur la pression du stationnement, les besoins différenciés selon les usages et les effets des aménagements en cours.

Conclusion(s) de la commission : La commission **refuse** de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Vote conclusion :

4 OUI

6 NON

0 ABST

Lausanne, le 03.05.2026

Le rapporteur:
Nicolas Hurni

